

Communications officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **9 (1938)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

3. **Cartes d'entrée.** — Des cartes d'acheteur à fr. 1.80 valables pour une entrée en semaine sont délivrées du lundi au vendredi inclusivement. Des cartes d'acheteur valables pour deux entrées au prix de fr. 2.50, sont délivrées aux guichets de la Foire du lundi au samedi inclus.

Les exposants sont en mesure de procurer à leurs clients des cartes d'entrée à prix réduit.

Les deux samedis et dimanches de la Foire sont réservés à la visite du public. Des cartes de visiteurs valables pour une entrée sont délivrées ces jours-là au prix de fr. 2.— (taxe fiscale comprise).

4. **Facilités de transport.** — Les Chemins de fer fédéraux et la plupart des compagnies privées délivrent aux visiteurs de la Foire des billets simple course valables pour le retour gratuit, à condition qu'ils soient timbrés par le bureau de chemins de fer de la Foire. La surtaxe pour trains directs est à payer intégralement, c'est-à-dire pour l'aller et pour le retour.

5. **Stationnement des autos.** — Il existe aux abords de la Foire des places de stationnement et des dégagements suffisants pour les automobiles.

6. **Service des logements.** — Le Bureau des logements ouvert Place de la Gare centrale No 8, téléphone 30.040, se tient à la disposition des visiteurs pour leur procurer des chambres à l'hôtel ou chez les particuliers.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Liste des membres de l'A. D. I. J. au 31 décembre 1937

District de Porrentruy

Communes de Beurnevésin ; Boncourt ; Bonfol ; Bressaucourt ; Chevenez ; Cornol ; Courgenay ; Courtedoux ; Courtemaîche ; Damvant ; Fontenais ; Montmelon ; Porrentruy ; Réclère ; St-Ursanne ; Vendlincourt ; Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy ; Société de recherches et d'exploration, Porrentruy ; Société des Arts et Métiers, Porrentruy ; Union bernoise du commerce et de l'industrie, section Porrentruy ; Banque populaire suisse, Porrentruy ; Chemin de fer régional Porrentruy-Bonfol, Porrentruy ; Coopérative d'Ajoie, Porrentruy ; Forces Motrices Bernoises, Porrentruy ; Manufacture de chaussures Labor, Porrentruy ; M. le Dr O. Bessire, Porrentruy ; M. P. Billieux, procureur, Porrentruy ; M. Georges Boinay, avocat, Porrentruy ; M. J. Bouvier, buraliste, Cornol ; M. P. Christe, avocat, Porrentruy ; M. H. Eberhardt, expert-estimateur, Porrentruy ; M. E. Frey-Fries, restaurateur, Boncourt ; M. J. Gigon, instituteur, Chevenez ; M. A. Guenin, restaurant des Grottes, Réclère ; M. M. Henry, conseiller, Porrentruy ; M. V. Henry, préfet, Porrentruy ; M. le Dr X. Jobin, député, Porrentruy ; M. J. Juillard, Hôtel de la Poste, Damvant ; M. E. Koch, notaire, Porrentruy ; M. A. Lachat, Porrentruy ; M. L. Lièvre, inspecteur, Porrentruy ; M. Maillat, géomètre, Porrentruy ; M. Mamie, inspecteur, Courgenay ; M. M. Marchand, directeur, Porrentruy ; M. Aurèle Miserez, conducteur, Porrentruy ; M. le Dr V. Moine, directeur, Porrentruy ; M. G. Montavon, aubergiste, Courgenay ; M. Xavier Mou-

che, notaire, Porrentruy ; M. le député Périat, Fahy ; M. Reusser, chef de gare, Boncourt ; M. D. Stucki, auto-transports, Porrentruy ; M. Paul Terrier, avocat, Porrentruy ; M. L. Vallet, fils, vins, Porrentruy ; M. E. Villemin, notaire, Porrentruy ; M. O. Voisard, député, Fontenais.

District de Delémont et Courrendlin

Communes de Bassecourt ; Courrendlin ; Courroux ; Courtételle ; Delémont ; Glovelier ; Section des Rangiers de l'Automobile Club suisse, Delémont ; Société jurassienne de Développement, Delémont ; Section jurassienne de la Société suisse des voyageurs de commerce, Delémont ; Société des Arts et Métiers, Delémont ; Société agricole, Delémont ; Banque Cantonale de Berne, Delémont ; Banque Populaire Suisse, Delémont ; Brasserie Wartek, Delémont ; MM. Dardel & Schafheutlé, bureau technique, Delémont ; Forces Motrices Bernoises, Delémont ; Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont ; Manufacture de cycles Piquerez, Bassecourt ; Fabrique de boîtes Ruedin, Bassecourt ; Société coopérative de consommation, Delémont ; Usine des Rondez, Delémont ; Wenger & Cie, Delémont ; Société jurassienne de matériaux de construction, Delémont ; M. Jos. Amgwerd, avocat, Delémont ; M. le Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont ; M. Ch. Boéchat, député, Delémont ; M. P. Bregnard, instituteur, Courtételle ; M. Georges Ceppi, directeur, Delémont ; M. Ed. Châtelain, notaire, Delémont ; M. J. Christe, instituteur, Courrendlin ; M. O. Courvoisier, professeur, Delémont ; M. A. Droz, professeur, Delémont ; M. Dr Ebnöther, médecin, Bassecourt ; M. Lt.-Col. Farron, Delémont ; M. P. Fasnacht, instituteur, Delémont ; M. A. Fleury, maire, Soyhières ; M. A. Fontolliet, ingénieur, Delémont ; M. L. Friedli, entrepreneur, Delémont ; M. Marc Fromaigeat, Courrendlin ; M. A. Hof, avocat, Delémont ; M. Th. Hofner, Hôtel Terminus, Delémont ; M. Dr P. Junod, directeur, Delémont ; M. A. Koenig, libraire, Delémont ; M. I. Lévy, ingénieur, Delémont ; M. Paul Maillat, inspecteur forestier, Delémont ; M. A. Masset, architecte, Delémont ; M. Emile Meier, géomètre, Delémont ; M. O. Meister, rue de Chêtré, Delémont ; M. Charles Merçay, garage, Delémont ; M. J. Mertenat, entrepreneur, Soyhières ; M. G. Mœckli, professeur, Delémont ; M. Paul Mœckli, directeur, Delémont ; M. Nussbaum, Hôtel du Soleil, Delémont ; M. Obrist, Buffet de la Gare, Delémont ; M. E. Paskowsky, entrepreneur, Delémont ; M. le député Périnat, Courrendlin ; M. C. Rais, notaire, Delémont ; M. Fr. Schaerer, avocat, Delémont ; M. Henri Schaller, professeur, Delémont ; M. R. Steiner, directeur Delémont ; M. Fr. Steiner, professeur, Delémont ; M. V. Wittemer, menuisier, Delémont.

District de Laufon

Commune de Laufon ; A.-G. für Keramische Industrie, Laufon ; Aluminium A.-G., Laufon ; Forces Motrices Bernoises, Laufon ; Portlandcementfabrik, Liesberg ; Tuilerie mécanique, Laufon ; M. A. Gerster, architecte, Laufon.

District de Moutier

Communes de Bévilard ; Champoz ; Corcelles ; Court ; Crémines ; Grandval ; Loveresse ; Malleray ; Moutier ; Pontenet ; Reconvilier ; Roches ; Saicourt ; Saules ; Tavannes ; Sorvilier ; Société d'embellissement, Moutier ; Association des propriétaires de forêts de Moutier ; Banque Cantonale, Malleray ; Banque Cantonale, Moutier ; Banque Populaire de Moutier ; Fabrique de machines Bechler, Moutier ; Verrerie de Moutier ; Fabrique de machines Petermann, Moutier ; Fabrique de machines Schäublin-Villeneuve, Bévilard ; Fonderie Boillat, Reconvilier ; Fabrique d'horlogerie l'« Essor », Court ; Perrin

frères, Moutier ; Société horlogère, Reconvilier, Reconvilier Watch Co. Reconvilier ; Société horlogère « La Générale », Reconvilier ; Tavannes Watch Co, Tavannes ; Usines L. de Roll, Choindez ; Usines Tornos, Moutier ; Service du Gaz, Moutier ; M. Anliker, Ing.-for., Moutier ; M. P. Bechler, Moutier ; M. J. Berger, entrepreneur, Moutier ; M. Jean Brand, architecte, Tavannes ; M. Brandt, directeur, Reconvilier ; M. Bueche, Malleray ; M. C. Candolfi, entrepreneur, Moutier ; M. Daniel Charpilloz, fabricant, Bévillard ; M. J. Christe, inst., Courrendlin ; M. G. Cléménçon-Delachaux, Moutier ; M. F. Degoumois, maire, Moutier ; M. G. Frepp, avocat, Moutier ; M. C. Frey, inspecteur, Malleray ; M. C. Garcias, imprimeur, Moutier ; M. J. Geissbühler, Souboz ; M. Marc Germiquet, not., Tavannes ; M. A. Grolimond, not., Reconvilier ; M. P. Guillaume, inst., Crémines ; M. Maurice Hofer, dir., Moutier ; M. P. Jung, maire, Court ; MM. Kurth frères, Moutier ; M. Laubscher, Hôtel de la Poste, Tavannes ; M. R. Raaflaub, fabr., Moutier ; M. F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier ; M. E. Romy, dir., Tavannes ; M. A. Rossel, inst., Grandval ; M. H. Rougemont, prof., Moutier ; M. W. Wuest, prof., Moutier.

District de Courtelary (Courtelary et aval)

Communes de Corgémont ; Cormoret ; Courtelary ; La Heutte ; Sonceboz ; Vauffelin ; Bourgeoisie de Sonceboz-Sombeval ; Association des maires et présidents de bourgeoisie du district de Courtelary Caisse d'épargne de Courtelary ; Société anonyme électrique et immobilière de Sonceboz ; Société industrielle de Sonceboz ; M. Marcel Bernel, instituteur, Sonceboz ; M. H. Bourquin, ancien maire, Sonceboz ; M. Dr J. Eguet, Corgémont ; M. Hermann Gerber, cultivateur, Sonceboz ; M. Th. Jeanguenin, gérant, Courtelary ; M. Gottlieb Jenni, Hôtel du Cerf, Sonceboz ; M. E. Juillard, industriel, Cortébert ; M. le préfet Liengme, Courtelary ; M. Georges Liengme, Cormoret ; M. Luginbühl, employé, Sombeval ; M. J. Luterbacher, ancien député, Reuchenette ; MM. A. Murri-Donzé, fabricants, Sonceboz ; M. R. Nidegger, négt, Sonceboz ; M. J. Perret, dir., Cortébert ; M. E. Pfister, fils, directeur, Sonceboz ; M. F. Pfister, directeur, Sonceboz ; M. P. Schluep, notaire, Sonceboz ; M. E. Schneeberger, gérant, Sonceboz ; M. H. Strahm, président du Grand Conseil, Cormoret ; M. A. Vorpe, horloger, Sonceboz ; M. Léon-A. Vorpe, fabricant, Sonceboz.

District de Courtelary (en amont de Courtelary)

Communes de Mont-Tramelan ; Renan ; Sonvilier ; St-Imier ; Tramelan-dessous ; Tramelan-dessus ; Villeret ; Société de développement St-Imier ; Union cantonale du commerce et de l'industrie, St-Imier ; Banque cantonale de Berne, Tramelan ; Banque populaire suisse, Saint-Imier ; Banque populaire suisse, Tramelan ; Chemin de fer Tavannes-Tramelan-Noirmont, Tramelan ; Manufacture des Longines, St-Imier ; Société des forces électriques de la Goule, St-Imier ; M. Bueche, député, St-Imier ; M. E. Chappuis, avocat, St-Imier ; M. A. Francillon, rue Agasiz, St-Imier ; M. L. Huguenin, pasteur, La Ferrière ; M. Ch. Jeanneret, Villa Basilea, St-Imier ; M. Robert Jeanneret, fabricant, St-Imier ; M. Dr Krähenbühl, médecin, St-Imier ; M. N. Langel, député, St-Imier ; M. Adam Rossel, administrateur, Tramelan ; M. Savoye, directeur, St-Imier.

District de Neuveville

Commune de La Neuveville ; Société de viticulture, Neuveville ; MM. Leuba & Cie, vins en gros, Neuveville ; M. J. Baumann, Neuveville ; M. Dr M. Mœckli-Cellier, maire, Neuveville ; M. Th. Mœckli,

ancien inspecteur, Neuveville ; M. Dr Nahrath, avocat, Neuveville ; M. O. Wyss, notaire, Neuveville.

Bienne, Granges et divers

Conseil communal de Granges ; M. W. Gisiger-Vogel, Gibelstrasse 44, Granges ; M. Robert Piller, commis B.L.S., Granges ; M. O. Schmitz, fabricant, Granges ; Direction de l'Intérieur de Bâle-Ville ; Verkehrsverein, Bâle ; Chambre de commerce de Bâle ; Kaisers-Kaffee-Geschäft, Bâle ; M. A. Oettinger, Bâle ; Commune bourgeoise de Boujean ; Société de développement, Bienne ; M. Ed. Baumgartner, insp., Bienne ; M. Bonsack, médecin-dentiste, Bienne ; M. R. Chatelain, Bienne ; M. Iff, secrétaire de la Chambre du commerce, Bienne ; Chemin de fer Moutier-Soleure-Berthoud, Berthoud ; M. G. Capitaine, Berne ; M. E. Fischer, chef de gare, Leissigen ; M. Fl. Imer, juge d'appel, Berne ; M. L. Reusser, directeur, Altorf ; M. R. Salgat, prof., Berne ; M. Dr H. Sautebin, Lausanne.

ANNEXE

Requête concernant les améliorations à apporter à l'horaire des chemins de fer pour la période du 15 mai 1938 au 14 mai 1939

A la Direction cantonale des chemins de fer, Berne,
par les soins de la Préfecture de Moutier.

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'avis paru dans la Feuille officielle du Jura, nous avons l'honneur de vous soumettre nos vœux au sujet de l'horaire des chemins de fer pour la période du 15 mai 1938 au 14 mai 1939. Tout d'abord nous nous permettons de vous faire remarquer que le projet d'horaire du 15 décembre 1937 n'apporte aucune amélioration des correspondances existantes dans le Jura, alors que partout ailleurs il a subi quelques modifications heureuses.

Nous désirons les changements suivants :

A. Trafic direct.

1. Mise en marche du direct 104 dès Bâle, dép. vers 6 h. 30.

Alors que nos grandes villes sont toutes reliées avec les centres industriels et commerciaux du pays par de trains directs matinaux partant entre 6 et 7 h. Bâle n'est relié à la Suisse romande le matin que par le 208/108, qui arrive trop tard à Lausanne et à Genève pour les gens d'affaires.

2. Dédoublage des directs 108 et 125 Bienne-Lausanne-Bienne.

Les manœuvres en gare de Bienne ralentissent trop la vitesse commerciale de ces trains, qui d'ailleurs doivent souvent être dédoublés le samedi et le dimanche.

3. Nous désirons que les futures améliorations des correspondances de Bâle vers la Suisse romande et inversement soient réalisées par la voie naturelle la plus courte et la meilleure marché, par Delémont.

B. Trafic local.

I. Ligne Bâle-Delémont-Bienne

1. Introduction d'un train Moutier-Bienne, dép. 12 h. 40, arr. 13 h. 10.

Ce nouveau train pourrait servir de distributeur du 210 pour Granges et donnerait à Bienne une bonne correspondance pour Neuchâtel par le 1520 et pour Berne par le 438.

- 2.* **Introduction à l'horaire le samedi et le dimanche du train consenti provisoirement entre Delémont et Moutier le dimanche, dép. 23 h. 20, arr. 23 h. 38 et retour après le 143.**

La fréquentation de ce train s'améliore bien qu'il ne figure pas à l'horaire et le public regrette sa suppression le samedi soir. Partant de Moutier après le 143, il lui servirait de distributeur entre Moutier et Delémont.

* (Accordé seulement le dimanche soir.)

3. **Etablissement à Bienne de la correspondance entre le 1611 de Berne et le 1759 pour Delémont.**
4. **Introduction d'un train d'abonnés Moutier (dép. 12 h. 10), — Delémont (arr. 12 h. 27) — Moutier (arr. 13 h. 20).**

Ce nouveau train est demandé par de nombreux ouvriers de Courrendlin travaillant à Moutier.

- 5.** **Continuation le dimanche du 1793 de Delémont à Laufen.**

Avec une prestation minimale ce nouveau train établirait une nouvelle relation Bienne-Bâle qui serait appréciée.

II. Ligne Delémont-Delle

- 1.** **Mise en marche d'un train Porrentruy-Delémont le dimanche après 22 h. 30.**

Le dernier omnibus part de Porrentruy le dimanche à 19 h. 36. La population de la région demande avec insistance un train du soir.

2. **Circulation du train 1678 le dimanche en hiver.**

Il n'est pas admissible qu'il n'y ait plus d'omnibus entre Delémont et Delle entre 11 h. 18 et 16 h. 11, même le dimanche en hiver.

- 3.** **Circulation du train 1690 Porrentruy-Delle le dimanche en hiver.**
- 4.** **Circulation du train 1683 Delle-Porrentruy le dimanche en hiver.**
- 5.** **Avancement du train 1667 d'une heure environ entre Porrentruy et Delémont, arr. vers 8 h. 30.**

Ce train aurait ainsi correspondance à Delémont pour Bâle avec le 1759 et Bienne avec le 208 (également pour Berne, Lausanne et Genève).

III. Ligne Delémont-Sonceboz

1. **Introduction d'un train d'abonnés Tavannes-Malleray, dép. 13 h., arr. 13 h. 15.**

Ce train est demandé par les abonnés de la région pour leur permettre de prendre leur repas de midi chez eux.

Pour le surplus, nous nous réservons de présenter nos vœux quand un nouveau projet d'horaire sera élaboré après le rétablissement de la voie entre Moutier et Court.

IV. Ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds

1. **Retardement de 7 min. du train 1615 le dimanche : demandé pour les besoins du culte à Corgémont.**
2. **Arrêt du 450 à Sonvilier et Cortébert.**

3. Arrêt à Frinvilier des trains 1617 et 1628.
4. Retardement de 5 à 7 min. du 4622 entre Sonceboz et Bienne.

Pour permettre aux abonnés habitant la Heutte de disposer d'un peu plus de temps, pour dîner (18 min.) ; les correspondances à Bienne doivent cependant être sauvegardées.

V. Ligne Bienne-Neuchâtel

Retardement de 15 min. env. du train 1529 au départ de Neuchâtel : à cause des cours, conférences, spectacles, etc.

VI. Ligne Moutier-Soleure

1. Arrêt du 37 à Grandval et Corcelles.
2. Etablissement de la correspondance à Soleure entre le 235 de Berne et le 34 pour Moutier.

VII. Lignes des Franches-Montagnes

1. Etablissement d'une correspondance matinale de Bienne, Moutier et de la Vallée de Tavannes avec Saignelégier, par les trains 1643 et 1646 (C. F. F.), 6 (C. T. N.), 82 (S. C.).
- 2.** Les correspondances ferroviaires pour et des Franches-Montagnes sont absolument insuffisantes et dans leur état actuel même néfastes au développement du trafic. Toutes les tentatives d'améliorer l'état de choses actuel se sont heurtées à des difficultés qui ne sont certainement pas insurmontables. Nous désirons que la Direction cantonale des chemins de fer prenne la question en main et provoque une réunion des directeurs des compagnies intéressées, du préfet des Franches-Montagnes et de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, réunion à laquelle nous sommes disposés de présenter un projet détaillé d'amélioration de l'horaire et du trafic.

Nous vous remercions à l'avance, Monsieur le Directeur, de votre appui efficace et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité de l'A. D. I. J. :

Le président,
F. REUSSER.

Le Secrétaire,
R. STEINER.

**** Ces revendications ont obtenu l'approbation des autorités ferroviaires et figureront au prochain horaire 1938-1939.**

L'assemblée générale ordinaire est fixée au 9 avril 1938, à St-Imier. Messieurs les membres sont priés de retenir cette date.

Nous prions nos membres de ne pas renvoyer le paiement de leur cotisation et de nous en faire parvenir le montant à notre compte de chèques postaux IVa 2086 au moyen du bulletin de versement joint au bulletin N° 1/1938.